

RAPPORT ANNUEL

DE

L'INSTITUTION CATHOLIQUE DES SOURDS-MUETS

POUR LA

PROVINCE DE QUÉBEC

INCORPORÉE EN 1874.

POUR L'ANNEE 1881-82



---

ST-LOUIS DU MILE-END  
IMPRIMERIE DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS  
1882

PROYECTO DE LEY

DE

PROTECCIÓN DE LOS

INTERESES

DE LOS



DE LOS

DE

## MEMBRES DE LA CORPORATION.

**Mgr Edouard-Chs FABRE,**

EVÊQUE DE MONTRÉAL, *Président.*

**Rév. C. BEAUDRY Ptre,**

SUPÉRIEUR DES CLERCS DE ST-VIAEUR.

**Rév. Alf. BELANGER, Ptre S. V.,**

DIRECTEUR DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS, *Secrétaire.*

**Rév. R. MASSE, Ptre S. V.**

PRÉFET DU DÉPARTEMENT AGRICOLE.

**F. M. A. CHAREST, C. S. V.**

PROCUREUR DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

**J. M. YOUNG, C. S. V.**

PROFESSEUR DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

# PERSONNEL.

R. P. ALF. BÉLANGER, P <sup>tre</sup> S. V...	Directeur.
“ J. MICHAUD, P <sup>tre</sup> S. V....	{ Préfet du département de l'instruction professionnelle.
“ R. MASSE, P <sup>tre</sup> S. V.....	
J. E. TERRIAULT, C. S. V.....	Sous-Directeur.
Z. H. CHAMPAGNE, C. S. V.....	Censeur des études.
F. M. A. CHAREST, C. S. V.....	Procureur.
CHS BERNARD, C. S. V.....	Econome.
J. M. YOUNG, C. S. V.....	Pharmacien et infirmier.
AUG. GROG, C. S. V.....	Professeur.
J. E. TERRIAULT, C. S. V.....	—
J. M. J. A. BEAUREGARD, C. S. V.	—
M. A. U. LAFOND, C. S. V... ..	—
U. GAUDET, C. S. V.....	—
E. CHARLAND, C. S. V.....	—
I. MERCURE, C. S. V.....	—
J. GIRARD, C. S. V.....	—
C. O. BERNIER, C. S. V.....	—
J. C. RAYMOND, C. S. V.....	{ Préfet de discipline du département de la méthode orale.
J. B. LAVOIE, C. S. V.....	

## INSTRUCTION PROFESSIONNELLE.

J. A. COUTU, C. S. V. ....	{ Professeur de typographie, d'imprimerie et d'électrotypie.
C. BERNARD, C. S. V.....	
N. BERNIER, C. S. V.....	{ Professeur des apprentis menuisiers et tourneurs.
A. LEMIRE, C. S. V.....	
H. CHAPEDELAINE, C. S. V.....	— de reliure.
J. B. ROY, C. S. V.....	{ — de cordonnerie.
Et Mr O. BARRY.. ...	
C. ARCHAMBAULT, C. S. V.....	{ — d'agriculture.
Et Mr O. DOMINIQUE.....	
Mr J. KREAMER.....	— des apprentis peintres.

A L'HONORABLE

**GÉDÉON OUIMET,**

Surintendant de l'Instruction Publique, etc., etc.

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'Institution Catholique des sourds-muets pour la Province de Québec, pour l'année finissant le 1er Juillet 1882.

Veillez bien agréer,

Monsieur le Surintendant,

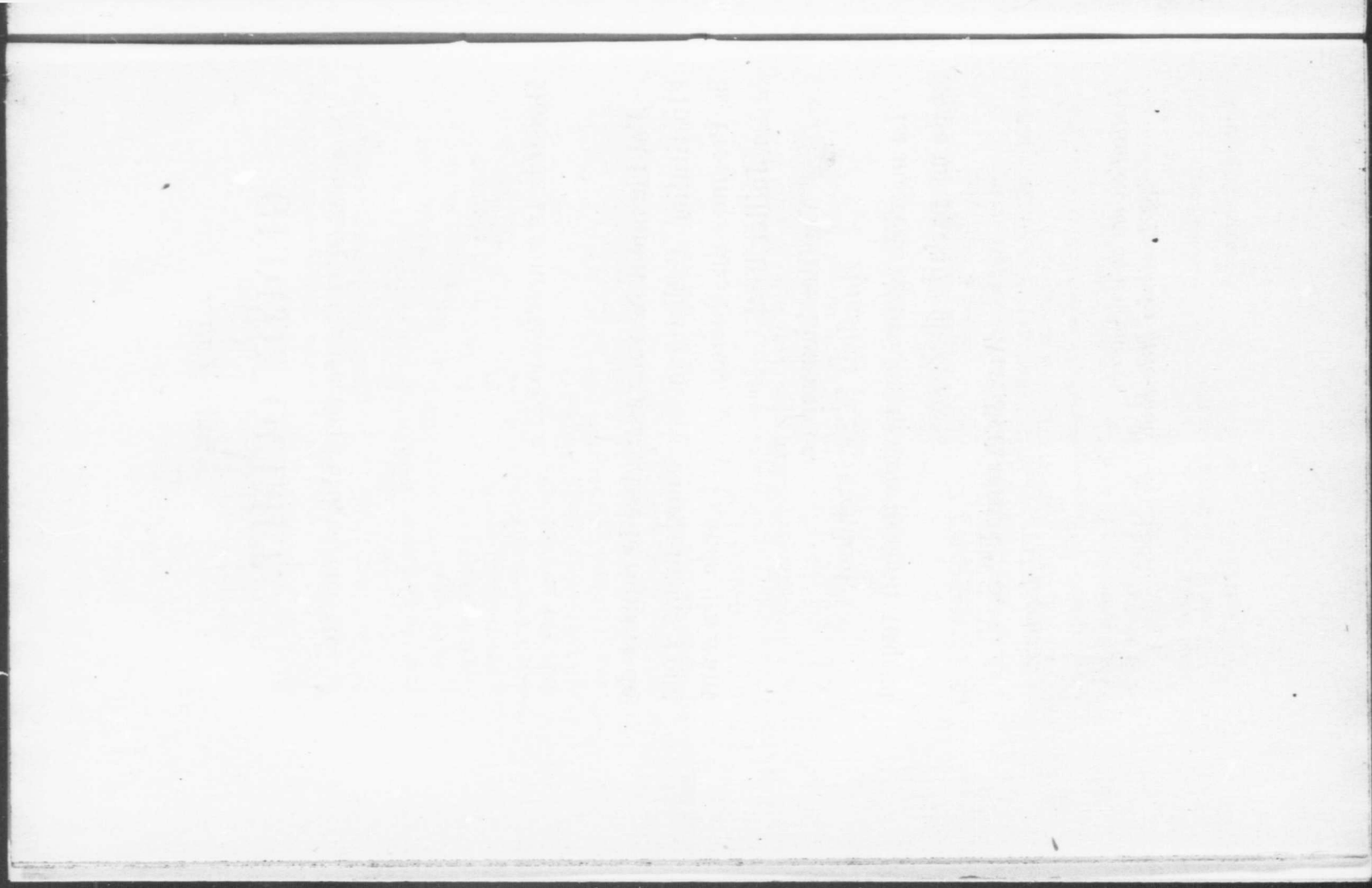
La nouvelle assurance de mon profond respect et de ma parfaite obéissance,

ALF. BÉLANGER, P<sup>tre</sup> S. V.

*Directeur.*

*Institution des sourds-muets,*

*St-Louis du Mile-End, 1 déc. 1882.*



# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

---

Avant d'aborder l'examen des détails que comporte ce rapport, nous croyons utile d'entrer dans quelques considérations générales qui nous semblent de nature à jeter un peu de lumière sur la condition des sourds-muets. Relégués dans l'ombre par suite de leur pénible infirmité, ils n'occupent qu'une place bien minime dans les préoccupations de l'opinion publique. On s'habitue trop à ne voir dans ces infortunés que des êtres inutiles nuisibles même, ou tout au moins embarrassants. Et pourtant, ils ne sont si mal appréciés que parce qu'ils sont trop peu connus. Désirant donc contribuer autant qu'il est en nous à réformer un jugement aussi sévère que peu équitable, nous nous proposons d'envisager le sourd-muet au point de vue intellectuel, social, moral et religieux. Nous avons la conviction intime que les lecteurs bienveillants et impartiaux, qui voudront faire avec nous cette courte étude, verront leurs préjugés s'évanouir et leurs préventions se dissiper. Nous osons même émettre l'espoir qu'ils se joindront à nous pour travailler à l'œuvre de justice et de réhabilitation que nous avons entreprise.

## I.

### Le sourd-muet au point de vue intellectuel.

On croit assez communément que le sourd-muet de naissance est incapable de s'instruire, et l'on s'obstine à le considérer comme inférieur, sous le rapport intellectuel, à l'entendant-parlant. Rien n'est à la fois plus faux et plus injuste. Depuis qu'un homme de génie, l'abbé de l'Épée, a institué, en France, au siècle dernier, une méthode d'enseignement pour les sourds-muets, il n'est plus guère possible de soutenir, avec quelque apparence de raison, cette opinion que des faits nombreux et éclatants n'ont cessé de démentir.

Nous n'hésitons donc pas à affirmer, après les autorités les plus compétentes, que LE SOURD-MUET APPORTE EN NAISSANT LES MÊMES FACULTÉS QUE L'ENFANT DOUÉ DE L'OÛIE ; sans doute son infirmité est une entrave qui contrarie et retarde leur essor ; mais elle ne saurait faire avorter le développement de l'intelligence de l'enfant muet, car évidemment l'activité native de l'âme humaine ne peut dépendre de la privation d'un sens.

Habitué depuis de longues années au commerce de cette classe d'infortunés, nous avons pu constater que les objets extérieurs, les actions des hommes, le spectacle varié de la nature font sur le jeune sourd-muet les mêmes impressions, que sur l'enfant qui entend : ils attirent son attention, frappent son imagination, se gravent dans sa mémoire et fécondent son esprit.

L'égalité entre le sourd-muet et l'enfant qui jouit de l'intégrité de ses sens ne cesse, à vrai dire, que lorsque ce dernier entre en possession de la parole, et si, à ce moment critique, on donnait au sourd-muet une éducation adaptée à sa situation particulière, si on exerçait convenablement ses facultés, elles ne seraient en aucune façon arrêtées dans leur développement normal.

Privé du sens le plus précieux que la Providence ait départi à l'être humain, le sourd-muet reste souvent pendant plusieurs années, quelquefois pendant toute sa vie, isolé parmi ses semblables, isolé au sein même de sa famille ; mais s'il a l'heureuse fortune de compter parmi les rares élus qui trouvent place au banquet de l'éducation, on voit alors ses facultés, endormies par une longue inactivité, se réveiller de leur assoupissement et se développer dans une mesure surprenante.

C'est qu'au fond de cette créature disgraciée réside une âme intelligente, qui, mise en contact avec d'autres âmes qui la comprennent et qu'elle comprend elle-même, brise ses entraves et se déploie avec bonheur dans la sphère des connaissances intellectuelles. L'échange de pensées qui s'établit entre cette âme captive et d'autres âmes déjà plus avancées dans la voie de l'émancipation, agrandit sans cesse le domaine naguère si borné de son entendement. Des clartés inconnues luisent au milieu des ténèbres épaisses où elle végétait misérablement, elle envisage avec joie les perspectives nouvelles qui se déroulent à ses regards, elle s'y jette avec l'ardeur expansive qui caractérise la



jeunesse, en un mot la vie s'ouvre pour elle, et, dans sa surprise et dans son enthousiasme, elle tremble d'émotion à la pensée de se rendre utile, elle aussi, à la société et à la patrie.

Telle est la transformation prodigieuse que nous voyons s'opérer dans les facultés de nos élèves lorsque les premiers rayons de la science commencent à éclairer leur esprit. Dénier aux sourds-muets l'aptitude à l'instruction est donc se mettre en opposition avec l'évidence même, c'est soutenir une thèse paradoxale que l'expérience dément chaque jour.

Ah ! si tous pouvaient participer aux bienfaits de l'éducation ! Mais hélas ! — et c'est ici notre douleur — seule une infime minorité d'heureux jouit de ce privilège, tandis que, *par suite du manque de locaux suffisants*, la masse des sourds-muets continue à gémir dans l'abandon et la détresse ! Peut-on voir, sans être ému jusqu'au fond des entrailles, ces pauvres êtres, capables de s'instruire, végéter dans les ombres de la mort intellectuelle, et tant d'intelligences, animées comme les autres du souffle divin, s'oblitérer dans les froides et sombres régions de l'ignorance ? Rompons-leur donc ce pain de la science, qu'ils désiraient de toute l'ardeur de leur âme s'ils pouvaient en connaître la délicieuse saveur. Ouvrons-leur toutes larges les portes d'une institution agrandie où il y aurait place pour tous, car tous possèdent un droit égal et tous peuvent acquérir une instruction suffisante.

## II.

### Le sourd-muet au point de vue social.

Il est une autre erreur assez généralement répandue, c'est que les sourds-muets sont, en raison de leur infirmité, inaptes à entrer dans la vie sociale commune. Nous admettons cette thèse désolante en ce qui concerne la foule des sourds-muets abandonnés à leur malheureux sort (1), mais quand il s'agit de ceux qui ont reçu le bienfait de l'éducation, nous la repoussons énergiquement.

Etant admise leur aptitude à s'instruire, nous ne voyons pas en quoi ils seraient inhabiles à participer à la vie sociale. L'instinct de sociabilité est aussi développé chez le sourd-muet que parmi

---

(1) Nous avons donné quelques détails à ce sujet dans notre rapport de l'année 1878.

le reste des hommes. Son infériorité relative est moins la conséquence de son infirmité que de l'isolement auquel le condamne notre indifférence ; en effet, au sein d'une institution où son langage est compris, il éprouve peu de privations, et sa vie y est en tout semblable à celle que mènent les jeunes écoliers dans les académies et collèges.

Sa condition change, il est vrai, quand il rentre dans le monde, ses relations avec les autres hommes sont plus difficiles qu'avec ses compagnons d'infortune, mais s'ensuit-il que son infirmité constitue un obstacle insurmontable à sa participation à la vie sociale ? Non certes, l'expérience du passé et le spectacle même du présent viennent ici encore nous apporter leur victorieux concours. Que de sourds-muets instruits ont occupé et occupent encore des places honorables dans la société ! On n'a qu'à jeter un regard autour de soi pour s'en convaincre.

Et pourquoi donc ne réserverait-on pas à tous la bonne fortune qui n'a été jusqu'ici le partage que d'un nombre restreint de privilégiés ? Pourquoi abandonner tant de malheureux à un sort lamentable ? Pourquoi ne pas rendre à la société des membres disgraciés il est vrai, mais qui pourraient la servir, qu'on peut rendre dignes d'y entrer et qui, souvent, y figureraient avec honneur ? Il y a là une injustice que la société se doit à elle-même de réparer sans retard.

D'ailleurs l'objection tirée de la difficulté des rapports sociaux à établir entre les sourds-muets et les entendants-parlants a perdu toute sa valeur relative depuis l'introduction de la méthode d'articulation (1). Le sourd-muet convenablement instruit ne s'exprimera plus par une mimique peu intelligible pour la plupart des hommes, il lira sur les lèvres de son interlocuteur et lui répondra verbalement ; en un mot IL ENTENDRA PAR LES YEUX et IL PARLERA. Non-seulement son commerce deviendra plus facile, mais il cessera d'être désagréable. Quelle raison pourrait donc, maintenant surtout, l'empêcher d'entrer dans la plénitude de la vie sociale ? Il ne lui manque, à ce pauvre délaissé, que l'éducation pour devenir un citoyen utile, et il peut très légitimement, comme tous les autres, aspirer à être l'ornement et la gloire de la patrie.

Ah ! donnons donc aux sourds-muets cette éducation que dans

---

(1) Nous en parlerons avec plus de détails dans la suite de ce rapport.

leur ignorance, ils n'ont pas même appris à désirer. Créons un établissement assez vaste pour les recevoir tous ; entendons la voix de la justice qui s'élève en faveur de cette foule d'infortunés qui gémissent dans un douloureux isolement ; rendons-les à la société, et leurs bouches, aujourd'hui scellées, s'ouvriront pour bénir ceux qui auront accompli cette œuvre de charité et de réhabilitation.

### III.

#### Le sourd-muet au point de vue moral et religieux.

Doués d'une âme intelligente et sensible, les sourds-muets sont aussi aptes que les autres à recevoir efficacement l'enseignement moral et religieux. Nous qui vivons au milieu d'eux, les observant et les étudiant depuis de longues années, nous savons que leur cœur est accessible à tous les sentiments.

Comme les autres enfants, le sourd-muet a été l'objet des soins d'une mère qui ne devinait pas encore sa douloureuse infirmité ; le pauvre enfant n'entendait pas la douce voix de celle qui lui témoignait sa tendresse, mais la première culture du cœur s'exerce sans le secours d'une langue, et les caresses maternelles ont développé en lui le germe des sentiments qu'y avait déposés le Créateur. Mais hélas ! quand les parents découvrent la fatale vérité et qu'il ne leur reste plus de doute sur la surdité de leur enfant, il n'est pas rare qu'ils le délaissent complètement, et dès lors cette pauvre créature végète au milieu d'un monde qui est à la fois pour elle un vaste désert et un lugubre silence ; et si une main charitable ne vient la tirer du sommeil de mort où elle est plongée, elle passe son existence dans une situation qu'il est impossible de concevoir.

Ignorant également sa nature et sa destination, ce malheureux saura à peine distinguer le bien et le mal, il n'aura aucune notion claire du Dieu éternel auquel il doit rendre compte de sa conduite, de ses pensées et de ses actions. Et pourtant dans cette âme avilie, où règne un vide si affreux, existent à l'état latent tous les éléments qui constituent un être moral et religieux ! L'éducation débrouillerait ce chaos, l'enseignement religieux ferait resplendir au milieu de cette nuit si noire l'étoile souriante de l'espérance, allumerait au sein de ces ténèbres le flambeau sacré de la foi et les flammes divines de la charité !

Ah ! c'est ici surtout que se révèle dans toute son inhumanité le déni de justice que l'on commet envers ces malheureux. Laisser s'étioler et s'abâtardir l'intelligence du sourd-muet, capable, par nature, de se perfectionner ; lui fermer les portes de la vie sociale, où il a le droit d'entrer, est cruel sans doute ; mais lui refuser jusqu'à la plus simple notion de son Créateur ; comprimer dans ce cœur, fait pour aimer, les accents de la prière et les élans de la reconnaissance ; expulser du concert des êtres moraux et religieux ce pauvre paria dont le front a été marqué du sceau de l'intelligence, dont le regard peut embrasser les splendeurs de la voûte céleste, dont le cœur pourrait palpiter d'amour ou tressaillir d'espérance ; voilà une barbarie dont la seule idée doit faire frémir toute âme sensible ! Et c'est de biens si grands, d'avantages si précieux qu'on prive injustement toute une catégorie d'êtres humains créés par Dieu pour l'aimer et le servir ! C'est, ô honte ! *faute de locaux suffisants* que ces infortunés se débattent dans les tortures d'une agonie morale qui aboutit fatalement au plus affreux des malheurs, à la mort de l'âme !

Tendons donc une main secourable à ces frères infortunés ; brisons leurs chaînes ; trouvons-leur une place à ce doux foyer de la religion, aux ardeurs duquel leur âme refroidie puisse se réchauffer ; laissons-leur apprendre, à eux aussi, à eux surtout, si malheureux en ce monde, laissons-leur apprendre à fléchir le genou, à joindre les mains, à invoquer leur Créateur, à comprendre l'ineffable sacrifice d'un Dieu crucifié pour le salut de tous les hommes, à s'abreuver aux sources vivifiantes de la parole divine, à se pénétrer enfin de tous ces consolants mystères de la religion, dont la contemplation adoucira leur sort et déchirera le voile qui leur dérobe la perspective du bonheur éternel.

Laissera-t-on, au milieu de ce Canada si prospère, si béni de Dieu parce qu'il est religieux, laissera-t-on une multitude d'âmes périr d'inanition et de misère spirituelle ? Oh ! non, cette supposition révolte notre patriotisme et notre foi. Il faut qu'on érige une grande institution où ces déclassés puissent, comme leurs frères plus heureux, chercher un abri sous l'aile maternelle de la religion, et Dieu, qui rémunère un verre d'eau donné en son nom, compensera au centuple les sacrifices que l'on aura faits en faveur de ses enfants les plus éprouvés.

Écoutons, sur le sujet qui nous occupe, le vénérable archevêque de Martianoapolis, Mgr Bourget, qui a plus d'une fois plaidé la cause des sourds-muets avec cette éloquence onctueuse et communicative qui jaillissait de son cœur d'Évêque et de Père. Voici comment Sa Grandeur s'exprimait dans une circulaire spéciale (1) :

“ L'instruction religieuse produit d'admirables effets chez les sourds-muets. Quiconque les a vus prier, communier ou faire leurs autres exercices religieux n'a pas de peine à s'en convaincre. Car rien de plus expressif que leurs gestes, leurs figures, leurs attitudes dans ces actes solennels. Mais, pour eux, la piété ne se borne pas à ces signes extérieurs. Beaucoup de faits, que l'on pourrait citer, annoncent assez qu'elle est réelle et pratique.....

“ S'ils sont capables d'instruction religieuse, comme on n'en saurait douter, on ne peut plus admettre en principe qu'ils sont incapables de recevoir les sacrements, et par une conséquence nécessaire, il faut en venir à cette conclusion que l'on doit leur procurer l'éducation préliminaire qui les dispose à les recevoir avec fruit. Voilà ce que les parents, aussi bien que les Pasteurs de ces êtres infortunés ne doivent jamais perdre de vue.

“ Que de puissants motifs se pressent ici sous ma plume, pour recommander cette excellente œuvre ! Les sourds-muets ont un absolu besoin d'une instruction proportionnée à leur infirmité corporelle : il faut donc la leur donner. Ils peuvent devenir de bons chrétiens, la religion leur doit donc ses soins maternels. Ils peuvent devenir de bons citoyens, le Gouvernement leur doit donc une protection particulière. La plupart de ces êtres infortunés appartiennent à des familles pauvres, c'est donc à la charité publique et individuelle à leur venir en aide. Par l'éducation, on en fait de bons enfants, de bons époux, de bons pères, de bons amis. Notre société toute entière est donc vivement intéressée à se donner des membres actifs dans la personne de plus de treize cents sourds-muets que compte aujourd'hui notre pays. Nous ne demeurerons donc pas indifférents à l'appel qui nous est fait en faveur de ces infortunés.”

L'Église, par la voix de ses premiers Pasteurs, n'a cessé d'intéresser les fidèles et le Gouvernement en faveur des malheureux affligés de cette double infirmité. Dans le sixième concile de la province de Québec, tenu en 1878, nos vénérables évêques, toujours attentifs à pourvoir aux besoins religieux et moraux des ouailles confiées à leur sollicitude pastorale, ont attiré l'attention des membres du clergé sur la situation déplorable où languissent dans ce pays les infortunés sourds-muets.

---

(1) Circulaire de S. G. Mgr l'Évêque de Montréal au sujet des sourds-muets (Septembre 1856), p. 14 et suiv.

Voici comment s'expriment les Pères dans le dix-huitième décret du concile précité.

“ DES SOURDS-MUETS. ”

“ Comme parmi les brebis du troupeau du Christ, il faut entourer d'une charité particulière celles qui souffrent d'une infirmité plus pénible, nous prions avec instance les pasteurs des âmes de consacrer leurs soins à faire placer dans les institutions catholiques, érigées à cet effet, les sourds-muets qui se trouvent dans leurs paroisses respectives. Nous les supplions d'exhorter les parents à contribuer, dans la mesure de leurs moyens, aux dépenses nécessaires à l'éducation des enfants éprouvés par cette infirmité.”

Au moment où l'Eglise jette à tous les échos de la province ce cri de pitié exhalé par sa tendresse maternelle, nous venons unir nos humbles supplications à la grande voix de la religion. Cette voix toujours écoutée prêterait à nos paroles une autorité et une vertu qu'elles ne sauraient avoir par elles-mêmes.

---

### DEVOIRS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES SOURDS-MUETS.

Nous croyons avoir établi, dans les quelques pages précédentes, que le sourd-muet est doué d'intelligence et capable de s'instruire ; qu'après une éducation convenable, il est apte à entrer dans la vie sociale commune, et que son âme, créée à l'image de Dieu, peut recevoir efficacement l'enseignement moral et religieux. Il est facile de déduire de ces prémisses les devoirs de la société envers cette classe nombreuse d'infortunés ; ces devoirs se réduisent à deux principaux qui les renferment et les résument tous, et sans doute les lecteurs bienveillants qui nous ont suivi jusqu'ici les ont nommés avant nous ; ce sont la JUSTICE et la CHARITÉ. Qu'on nous pardonne d'insister un moment sur ce point capital.

Les sourds-muets sont membres de la grande famille humaine, une part du patrimoine intellectuel de l'humanité leur revient de droit, il leur faut une place au foyer social ; et cependant on laisse croupir dans l'ignorance la plus absolue l'immense majorité de ces malheureux, on viole leur droit strict, on les traite en parias. Il y a dans cette province plusieurs centaines de sourds-muets qui sont absolument dépourvus de tout moyen d'instruction. C'est de ceux-là que nous entendons parler ici. Bien des fois, dans de pressantes pétitions, nous avons appelé l'attention du Gouvernement sur leur sort misérable. Nous

devons à nos hommes publics la justice de déclarer qu'ils ont prêté une oreille bienveillante à nos suppliques et qu'eux-mêmes se sont plu à reconnaître la parfaite légitimité de nos demandes. Nous sommes même heureux de pouvoir déclarer ici que, lors de la dernière session, le Gouvernement et la Législature nous ont donné à espérer que cette question, tant de fois soulevée, recevrait enfin, dès la prochaine session, une solution heureuse et définitive.

Il n'entre pas dans nos intentions de critiquer l'emploi des deniers publics, mais il doit nous être permis de constater que des sommes énormes sont consacrées chaque année à la fondation et à l'entretien d'une foule d'établissements d'éducation : universités, collèges, écoles spéciales, instituts scientifiques et littéraires, écoles normales, académies, couvents, écoles de commissaires, etc. Si l'on se montre magnifique à l'égard de ceux que la nature et la fortune ont favorisés de tous leurs dons, peut-on refuser le strict nécessaire à des infortunés qui ont droit, comme tous les autres, aux bienfaits de l'éducation ? Le Gouvernement alloue des subsides à notre Institution, nous le reconnaissons avec gratitude, mais nous nous permettons de faire observer que ces subsides, insuffisants même pour l'entretien de nos élèves, n'atteignent en aucune manière les sourds-muets qui restent dépourvus d'éducation parce qu'ils ne peuvent trouver place dans notre établissement. Nous nous faisons l'écho des plaintes des pauvres enfants qui, chaque année, viennent inutilement solliciter une humble instruction, et des centaines de malheureux, répandus dans toute la province, qui ne viennent pas même frapper à la porte de notre maison. Quel avantage ces abandonnés retirent-ils des subsides que reçoivent leurs frères plus heureux ? A quoi leur sert-il que l'éducation soit grassement dotée dans cette province ? Seuls ils sont exclus des faveurs du budget dont leurs parents paient cependant une part proportionnelle. Le Gouvernement ne peut, en justice, leur refuser les moyens d'arriver à une éducation morale élémentaire à laquelle ils ont droit comme tous les enfants de la patrie. Et qu'on veuille bien remarquer que par ce terme générique de *Gouvernement*, nous entendons parler non-seulement de l'administration centrale, mais aussi des municipalités scolaires qui font partie intégrante du gouvernement.

Telle se présente la question au point de vue de la justice distributive et de la plus vulgaire philanthropie ; mais si on envi-

sage la situation des sourds-muets sous le rapport de la charité, elle est vraiment monstrueuse. Aux yeux du chrétien, les sourds-muets ont droit à des égards spéciaux, ce sont des infirmes, ce sont des membres souffrants de Jésus-Christ. C'est pour eux, comme pour tous, que le Sauveur a apporté sur la terre la parole de vie ; il a aimé ces pauvres âmes délaissées, elles ont occupé sa pensée divine dans la douloureuse agonie de Gethsémani et sur l'arbre sanglant du Golgotha, il a versé pour elles jusqu'à la dernière goutte de son sang. Et nous, chrétiens, nous qui croyons à cet ineffable mystère d'amour, nous abandonnerions à un sort funeste des âmes rachetées à un tel prix ! nous les laisserions se tordre dans les convulsions du désespoir ou mourir dans le tombeau affreux de l'ignorance religieuse ! Oh ! non, notre société chrétienne n'osera point attirer sur elle la sentence de malédiction fulminée contre ceux qui n'exercent point les œuvres de miséricorde.

Après toutes les conquêtes de la civilisation, après les miracles que la charité chrétienne a opérés dans le monde, il est vraiment surprenant qu'il existe si peu de moyens pour opérer le soulagement d'une si grande infortune. D'autres malheurs ont le privilège d'exciter d'une manière efficace la commisération publique, mais quand il s'agit des sourds-muets, on se borne à une stérile pitié, une sorte de malédiction imméritée pèse sur ces êtres que l'on dirait voués à la dégradation. En dehors des appels touchants de la religion, c'est à peine si quelques voix isolées s'élèvent parfois en leur faveur ; c'est à peine si les pouvoirs publics, si prodigues envers d'autres, leur allouent quelques subsides insuffisants. Ce devoir de charité si oublié et ce devoir de justice si imparfaitement accompli n'en restent cependant pas moins des devoirs dans la plus rigoureuse acception du mot, et le droit primordial des sourds-muets à l'éducation n'en subsiste pas moins dans sa complète et inaliénable valeur, car l'oubli et l'indifférence ne sauraient annihiler le droit et le devoir, ces deux bases de l'ordre social.

Quant à nous, qui sommes d'office les avocats de ces pauvres abandonnés, nous ne nous lasserons jamais de plaider en leur faveur et nous portons une fois de plus leur cause devant le tribunal de l'opinion publique.

---



## COMPARAISONS ET STATISTIQUES

---

Emus à la vue du sort misérable d'un si grand nombre d'enfants de cette belle province de Québec, nous nous sommes permis de rappeler à notre société les devoirs qui lui incombent à l'égard de ses membres souffrants, et nous avons dû constater que ces devoirs sont fort imparfaitement remplis. Notre patriotique douleur redouble encore quand nous observons combien nos voisins des Etats-Unis et d'Ontario se préoccupent d'améliorer la destinée de leurs sourds-muets. Il existe dans la république américaine 55 institutions bâties et entretenues aux frais du trésor public et, suivant les rapports officiels, chaque élève coûte annuellement au gouvernement une somme d'au moins \$300. De son côté la législature d'Ontario, après avoir voté les subsides nécessaires à la fondation d'un grand établissement à Belleville, continue à allouer une somme annuelle de \$157.63 par sourd-muet (1). Quant à notre maison, incorporée cependant comme *Institution provinciale des sourds-muets*, elle a été bâtie par la communauté des Clercs de St-Viateur avec l'aide de souscriptions volontaires, sur un terrain donné par M. Beaubien, et elle ne reçoit qu'un octroi annuel de \$5000, qui, distribué entre tous nos élèves, donne à chacun une part variant entre \$20 et \$50.

La comparaison entre ces différents chiffres se passe absolument de commentaires.

Si maintenant nous établissons un rapprochement entre les institutions similaires, existant dans la province de Québec, nous voyons qu'ici aussi notre maison occupe la position la plus défavorable. Nous sommes, il est vrai, placés sur un pied d'égalité avec les autres dans les faveurs du budget, mais les ressources abondantes que la charité publique leur fournit, nous font complètement défaut, de plus, nous sommes obligés de rétribuer les personnes employées au service de la maison, et enfin l'entretien des jeunes garçons coûte plus cher que celui des filles, on peut s'en convaincre en comparant les prix de pension des couvents avec ceux des collèges. Le rapprochement que nous faisons ici n'est en aucune manière dicté par un esprit de

---

(1) Ce chiffre est extrait du rapport de l'inspecteur des prisons et des institutions de charité de la province d'Ontario pour 1881, page 167. Voir le tableau comparatif que nous annexons à ce rapport, page 38.

mesquine récrimination qui est bien loin de notre pensée. Nous ne blâmons pas les sacrifices qui ont été faits en faveur des autres, nous n'envions point leurs succès, nous y applaudissons au contraire ; mais nous voudrions bien, nous aussi, pouvoir répondre aux besoins de la classe d'enfants qui nous est confiée, et surtout nous désirons de toute l'ardeur de notre âme, pour nous comme pour les autres, être mis en état de recevoir, dans une maison suffisamment grande, les malheureux enfants de cette province qui sont privés de toute instruction scientifique et religieuse. Les recherches que nous avons faites à ce sujet et les renseignements que nous avons recueillis, nous permettent d'évaluer le nombre de ces délaissés à un total minimum de 1500 garçons (1) ; d'autre part nos registres établissent que depuis la fondation de notre maison nous n'avons instruit en tout que 355 sourds-muets. Sans aucun doute ce dernier chiffre serait plus considérable si nous n'étions pas chaque année dans la pénible nécessité de refuser des élèves, *faute de place* ; en 1881-1882 nous en avons ainsi refusé jusqu'à 106 ! Nous pouvons donc conclure ici encore que le manque de locaux suffisants est la cause unique du mal que nous signalons.

---

## NOTRE LOCAL

---

Le vœu que nous venons de formuler en faveur de cette foule de sourds-muets, complètement abandonnés à leur triste sort, nous amène à examiner la situation du petit nombre d'élus qui ont pu trouver place dans notre établissement. Il suffit d'un mot pour caractériser l'état dans lequel se trouvent ces privilégiés : *la bâtisse qui n'abritait jadis que vingt élèves, est la même que celle qui en contient aujourd'hui 123 !* Et l'on nous croira sans peine, quand nous nous plaignons de l'exiguïté de notre local.

Un appartement unique sert à la fois de salle de récréation, d'étude et de classe pour les élèves qui suivent la méthode

---

(1) Le recensement de 1870 accusait déjà un total de 1100 garçons sourds-muets répandus dans la province. Or depuis cette époque la méningite a sévi pendant plusieurs années et a augmenté dans une proportion extraordinaire le nombre de cas de surdi-mutité.

française. Il faut avoir vu quotidiennement fonctionner les rouages multiples de cette pénible organisation pour se faire une idée des souffrances physiques et morales qu'engendre une semblable situation. Constamment parqués en masse dans cette salle, où se succèdent les exercices les plus divers, n'ayant à respirer qu'une quantité d'air vicié, mesurée avec parcimonie, ces enfants contractent le germe de maladies dangereuses et vivent en permanence dans une atmosphère où ils s'étiolent et dépérissent. A force de privations et d'économie, on est parvenu à améliorer la condition hygiénique du dortoir, mais le réfectoire est toujours relégué dans une cave humide où ne se glisse jamais un rayon de soleil ; la chapelle menace ruine ; enfin, partout manquent l'espace et l'air, ces deux éléments de vie et de salubrité. Déjà mauvaise depuis des années, notre situation est devenue absolument intolérable, et pour ne pas exposer plus longtemps la santé et même les mœurs de nos pensionnaires aux plus graves dangers, nous nous verrons forcés de réduire le nombre des élèves à l'effectif normal que la maison peut contenir.

Ce n'est pas sans un cruel déchirement de cœur que nous envisageons cette éventualité imminente destinée à accroître encore le nombre des délaissés. A l'effet de retarder autant que possible cette mesure qui nous répugne, nous avons jusqu'à ce jour, au détriment de notre propre santé, admis un nombre trop grand d'élèves. La charité nous en faisait un devoir, et nous avons encore foi dans les promesses du gouvernement. Si toutefois nos justes demandes devaient être de nouveau repoussées ou éludées, nous en viendrions à cette extrémité regrettable que nous avons essayé de conjurer jusqu'aux dernières limites du possible, mais que la prudence et la bonne administration finiront par rendre indispensable.

---

## NOTRE PÉTITION AU GOUVERNEMENT

---

Nous nous sommes faits les interprètes des plaintes très justes que des centaines d'infortunés ont le droit d'adresser à la société qui les oublie ou qui se montre indifférente à leur malheur ; nous avons maintenant le devoir de compléter notre tâche en indiquant les moyens qui peuvent réformer une situation recon-

nue mauvaise. Il ne suffit pas de signaler un mal, il faut encore trouver le remède qui doit le guérir ou en atténuer les funestes effets.

Depuis longtemps la recherche de ce remède si nécessaire, de cette réforme si indispensable occupe notre sollicitude et prolonge nos veilles. Nous y avons mûrement réfléchi, nous nous sommes inspiré de notre longue expérience et de l'affection que nous portons à cette classe malheureuse au milieu de laquelle nous avons passé toute notre vie. Nous pouvons donc, en toute confiance, soumettre à l'opinion publique le résultat de nos investigations et exposer notre suprême *desideratum*.

Il nous semble, et nous le disons avec une conviction profonde, que l'on s'est quelque peu mépris jusqu'à ce jour sur l'éducation professionnelle qu'il convient de donner aux sourds-muets. La plupart des enfants qui nous arrivent appartiennent à des familles de la campagne, or l'éducation qu'on leur donne n'est nullement en rapport avec la condition qu'ils occuperaient dans le monde s'ils n'étaient point éprouvés par une double infirmité. Nous commençons leur apprentissage d'artisan, et quand ils sortent de notre établissement, ils se dirigent vers les grands centres industriels où ils espèrent trouver des emplois avantageux. C'est là une erreur radicale, car ainsi on détache ces enfants de leur famille, à laquelle leur instruction pourrait les rendre enfin utiles ; on leur apprend à fuir le sol qui les a vus naître et sur lequel ils ont grandi ; on les éloigne d'un milieu calme, d'une atmosphère saine et vertueuse pour les exposer, faibles encore et sans expérience, à toutes les séductions et à tous les dangers ; on prive enfin l'agriculture, déjà en détresse, d'une foule de bras qui lui rendraient les plus précieux services.

L'agriculture, voilà vraiment le travail qui convient au sourd-muet instruit. Seul dans son champ, sous le regard de ce Dieu qu'il a appris à connaître, en face du spectacle magnifique de la nature, qui n'est plus pour lui un livre fermé, mais où il reconnaît maintenant un reflet de la majesté et de la bonté divines, entouré d'harmonies mystérieuses qui n'ont pas besoin du secours de tous les sens pour parvenir à l'âme, il grandit à ses propres yeux, ce pauvre enfant jadis rebuté partout ; son cœur se dilate, il se sent plus près de Dieu et reçoit, lui aussi, sa part de bonheur. Voilà la vie qui convient au sourd-muet, et cependant, par l'éducation qu'on lui donne, on l'éloigne de cet Eden

pour l'envoyer dans l'étroite prison de l'atelier ou dans les salles fumeuses de l'usine ! N'est-ce pas méconnaître complètement le but de son éducation et compromettre son avenir ?

C'est aux travaux agricoles qu'il faut former les sourds-muets. La Providence elle-même semble indiquer cette voie en nous ayant permis, grâce à la munificence de Madame Masson, d'établir une ferme modèle à Terrebonne. Un grand pas est donc fait, nous possédons un terrain immense, nous avons des bras pour l'exploiter, nous avons des maîtres habiles, ils initieront les élèves aux meilleurs procédés de culture et les rendront aptes à rendre d'excellents services dans toute la province.

Afin de pouvoir faire produire à cette installation agricole encore à l'état de germe, les fruits magnifiques qu'on en peut espérer, nous proposons au Gouvernement de nous aider à bâtir, sur notre domaine de Terrebonne, une grande Institution qui puisse répondre à tous les besoins et qui fasse honneur à la province. Si, comme nous l'espérons, ce vœu se réalise bientôt, Madame Masson aura acquis un nouveau titre à la reconnaissance du pays, car le don qu'elle nous a fait avec tant de générosité, sera l'occasion choisie par la Providence pour opérer une réforme nécessaire et la charité aura été, comme toujours, la clef d'or qui ouvre les trésors de tous les bienfaits.

Le projet que nous annonçons ici, utile à toute une classe de jeunes compatriotes, présente pour le gouvernement lui-même les avantages les plus sérieux : il lui permettra de bâtir d'une manière économique l'institution qui est aujourd'hui reconnue indispensable ; car nos ouvriers, ayant sous la main un outillage complet, feront une bonne partie du travail et nous pourrons, grâce au capital passif que nous trouverons dans les bras de nos élèves devenus plus nombreux, nous contenter des faibles subsides annuels qu'on nous alloue, et continuer notre œuvre en lui donnant la direction que nous venons d'indiquer plus haut. Il faut ériger une nouvelle Institution provinciale de sourds-muets, ce point important semble désormais acquis, mais l'établir sur un autre point de la province, former un nouveau personnel complet et expérimenté, exigerait des dépenses et un temps si considérables que le gouvernement reculerait avec raison devant une entreprise aussi difficile ; dès lors n'est-il pas de bonne administration de consolider et d'encourager un établissement qui existe, qui a fait ses preuves, qui ne demande qu'à

vivre et à progresser, et qui enfin, au prix de quelques sacrifices pécuniaires, peut devenir une maison de première classe ?

Ce n'est pas nous qui présentons ces pétitions, c'est toute une classe de déshérités qui attendent avec anxiété l'assistance et le salut.

---

## EXPOSÉ DE LA MÉTHODE D'ARTICULATION

---

Les hommes dévoués qui se sont occupés de l'enseignement des sourds-muets, ont imaginé diverses méthodes ingénieuses pour rendre à la vie intellectuelle ces pauvres créatures, confinées dans les régions stériles de la mort. Ne pouvant dans ce court exposé passer en revue tous ces systèmes ni leurs perfectionnements successifs, nous nous bornerons à donner une notion succincte de la MÉTHODE ORALE PURE, qui prime aujourd'hui toutes les autres et qui fonctionne depuis près de deux années dans notre Institution. Elle est plus dispendieuse, sans doute, puisque nous ne saurions donner plus de dix élèves par professeur ; mais elle rend le sourd-muet plus parfaitement à la société et, à ce titre, elle doit être encouragée et soutenue.

La connaissance du langage, que les entendans-parlans acquièrent par l'ouïe, peut être communiquée aux sourds-muets par le moyen de la vue et du toucher. Tel est le principe dont la méthode orale est l'application ; en effet, elle apprend au sourd à lire sur les lèvres de la personne qu'il *regarde* attentivement, et à reproduire par l'imitation du jeu des organes de la voix, qu'il observe chez son interlocuteur, des sons qu'il n'entend pas physiquement, mais qu'il perçoit mentalement. En un mot il parlera d'une manière distincte et parfaitement intelligible, quand, à la suite d'exercices répétés et gradués, il sera parvenu à perfectionner sa vue et à donner à sa voix un degré convenable de flexibilité.

Rien n'est plus simple que l'explication de ce phénomène qui, au premier abord, semble tenir du merveilleux et qui rencontre encore quelques incrédules opiniâtres. De longues et consciencieuses observations ont démontré qu'il est extrêmement peu de sourds-muets chez qui les organes de la parole offrent une défec-tuosité sensible ; presque tous sont muets parce qu'ils sont nés

sourds ou qu'ils le sont devenus par suite d'une maladie survenue dans leur première enfance. Pour faire parler les sourds-muets, il n'y a donc qu'à leur enseigner la manière de se servir de leurs organes vocaux, et c'est là l'objet de la méthode orale. Remarquons, toutefois, que le succès est toujours subordonné à l'âge du sujet qu'on instruit ; il n'est guère possible d'obtenir des résultats appréciables chez les personnes un peu âgées dont les organes vocaux sont paralysés par une trop longue inaction. Pour réussir pleinement avec la méthode d'articulation, il faut l'appliquer à de jeunes enfants doués, autant que possible, d'une bonne vue et possédant un certain degré d'intelligence. Mise en pratique de cette manière, elle produit des effets prodigieux qui surprennent à bon droit les personnes qui veulent bien nous honorer de leur visite.

Les progrès des élèves seraient évidemment plus rapides si les parents pouvaient commencer eux-mêmes l'éducation de leurs enfants dès l'âge le plus tendre ; malheureusement ils n'ont pour la plupart aucune notion de ces méthodes compliquées qui exigent du reste un temps considérable et une patience à toute épreuve. Les enfants nous arrivent donc complètement ignorants et leur éducation est à commencer.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur montrant à l'aide de quels procédés pratiques l'on parvient à initier les élèves au laborieux apprentissage de l'articulation. L'enfant une fois à l'Institution et habitué au nouveau monde qui l'entoure, on commence l'enseignement sous forme de jeux et d'exercices gymnastiques et on régularise sa respiration, secret de la bonne prononciation. On se propose d'abord de développer une consonne, la plus facile, P par exemple.

“ Le professeur place l'élève devant un miroir ; puis il serre les lèvres, met le doigt de l'enfant devant sa bouche et prononce avec force P. L'enfant a senti l'air s'échappé des poumons ; il imite son maître et réussit ordinairement sans peine à produire ce son qui forme la base pour B, T, D, K, et G. Prenons la voyelle A, la bouche est naturellement ouverte ; la langue reste immobile et bien étendue jusqu'aux dents inférieures ; l'air est fortement expulsé de la poitrine et produit un mouvement dans le larynx, mouvement que l'enfant peut aisément sentir en touchant de sa main la gorge de son maître. Il essaie à plusieurs reprises de l'imiter et finit par prononcer A, avec plus ou moins de clarté. On passe ensuite, du moins en suivant l'ordre le plus généralement admis, aux autres consonnes, aux voyelles *o*, *ou*, *e*, *i*, aux diphtongues et aux voyelles nasales, qui présentent une difficulté toute particulière à cause de leur ressemblance pour l'œil avec les voyelles correspondantes.

Mais avant que tous ces sons phonétiques soient appris, on cherche à former des syllabes et de petits mots, comme : *bas, faux, chou, dé, sci*, dont les objets sont toujours présentés aux yeux, soit en nature, soit en image, et ces petit mots nous servent de point de départ dans notre enseignement proprement dit.

L'enfant privé de l'ouïe saisit notre parole par l'œil et remplace ainsi l'un des sens par l'autre. Comme il doit lire sur nos lèvres, son interlocuteur est obligé de se placer en face de lui, pour que le sourd-muet puisse bien voir le jeu des organes de la voix et leurs positions respectives. Cet exercice demande, de la part de l'enfant, une grande attention et nous montre en même temps d'une manière frappante jusqu'à quel point la vue est perfectible. La lecture sur les lèvres et l'écriture suivent pas à pas l'articulation, de sorte que nous pouvons dire : chaque mot et chaque proposition prononcés sont compris et correctement lus et écrits.

Les premiers mots, indiqués plus haut, sont suivis d'autres, commençant et se terminant par une consonne, et composés de deux ou trois syllabes. Puis on fait distinguer les couleurs, les propriétés les plus frappantes des corps, des actions, et l'on forme, avec l'aide de ces mots, de petites phrases comme : *le ciel est bleu, la maison est haute, le poisson nage, le vent souffle*, etc., etc. A mesure que le vocabulaire de l'enfant et son intelligence se développent, on exerce les formes grammaticales les plus faciles et les plus urgentes pour le moment ; telles que l'emploi de l'impératif, du pronom personnel, de l'interrogation, du présent, du passé et du futur, du régime direct, de la négation, du genre, de l'adjectif, du pluriel, de la préposition, etc., etc. Enfin on arrive à de petites narrations et à la description dans sa forme facile et simple.

Plus nous avançons, plus notre enseignement se rapproche de celui de l'école ordinaire, si bien que, vers la fin de la troisième année, nous pouvons nous servir des manuels des écoles publiques destinés aux enfants entendants. ”

(J. HUGENTBLER.)

Tel est le mécanisme de la méthode d'articulation que nous avons été les premiers à introduire dans ce pays, après l'avoir étudiée nous-même dans les principales Institutions de l'Europe. Nous avons épargné ni peines ni frais, pour réaliser cette importante innovation et, grâce au dévouement de nos professeurs, nous pouvons dire que le plus consolant succès a couronné nos efforts. La méthode orale constitue aujourd'hui la principale branche de notre enseignement ; les classes d'articulation sont suivies par 68 élèves, tandis que l'ancienne méthode, dite *française*, n'est plus enseignée qu'aux sujets trop âgés pour pouvoir être utilement initiés à la pratique du nouveau système.

Les cours d'articulation et de dactylogie sont absolument distincts, et nous avons obvié aux inconvénients qui pourraient résulter de la cohabitation des élèves qui suivent ces cours, en les isolant les uns des autres. Grâce à cette combinaison, les



élèves de chaque cours ne communiquent qu'avec leurs confrères de classe, et la récréation elle-même sert d'exercice à nos jeunes parlants. Ils s'entretiennent entre eux de vive voix et leur petite salle est toujours pleine de rires bruyants et de cris joyeux ; leurs classes aussi, où retentissent bien, il est vrai, quelques sons mal articulés, n'offrent point le spectacle de ce triste silence que l'on remarque pendant les exercices de l'ancien système. Toute cette jeune génération s'exerce continuellement sous l'œil des maîtres, à l'art de parler soit en classe, soit en récréation soit aux ateliers, et afin de déshabituer complètement les élèves de cette langue des signes, qui est si naturelle aux sourds-muets, des récompenses sont décernées à ceux qui s'en abstiennent et ne se servent que de la voix pour communiquer avec leurs camarades.

---

### BILAN DE L'ADMINISTRATION

---

LES DÉPENSES totales pour 1881-82, y compris les frais de construction et installation des ateliers ont été de.....	\$32,142.81
PENDANT QUE LES RECETTES, en comptant l'octroi du gouvernement, n'ont donné que.....	13,295.47
	<hr/>
LAISSANT UN DÉFICIT de.....	\$18,847.24
En ajoutant à ce déficit les sommes empruntées depuis le printemps pour la construction et l'installation de la ferme de Terrebonne.....	\$ 5,632.47
	<hr/>
Nous arrivons à une dette totale et réelle de.....	\$24,479.71

---

## TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE

AUX

BIENFAITEURS DE L'INSTITUTION

---

Nous profitons avec bonheur et empressement de l'occasion que nous fournit ce rapport pour présenter l'expression émue de notre profonde gratitude aux bienfaiteurs de l'Institution dont les noms suivent. Nous les remercions publiquement en notre nom, comme au nom de tous nos collaborateurs et élèves, des éminents services qu'ils ont bien voulu nous rendre :

Madame Masson, pour le don de 112 arpents de terre, à Terrebonne.

Les Dames de l'Hôtel-Dieu.

Les RR. PP. Jésuites.

MM. les Docteurs Trudel, Hingston, Brunelle, Desjardins.

MM. les Directeurs de la Banque d'Épargnes.

MM. les Directeurs du Chemin de fer du Nord.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance aux éditeurs des journaux suivants, que nous recevons à titre gratuit :

*Le Monde.*

*Le Courrier de Montréal.*

*Le Courrier du Canada.*

*The Evening Post.*

*L'Opinion Publique.*

*The True Witness.*

*La Gazette de Joliette.*

*L'Union Allet.*

*Le Canada Musical.*

*Journal d'Agriculture (franç. et ang.).*

*Le Journal de l'Instruction Publique.*

*Canada First.*

---

# LISTE DES ELÈVES

DE 1881-82.

*Y compris ceux entrés à la vacance de 1882.*

## MÉTHODE ORALE.

- |                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| 1 Perron Ferdinand         | 35 Venne Albert             |
| 2 Lachance Elie Louis T.   | 36 Frigon Hilaire           |
| 3 Bourdon Zéphirin         | 37 Desilets Ilas            |
| 4 Tremblay Jean            | 38 Archambault Albert       |
| 5 Bédard Séverin           | 39 Boyer Joseph             |
| 6 Audet Napoléon           | 40 Harel Joseph Eugène      |
| 7 Montmarquet Charles E.   | 41 Lepage Louis             |
| 8 Malo Louis Théodore      | 42 Donaldson Alfred         |
| 9 Marchand Edmond          | 43 Vaillancourt Emile       |
| 10 Léveillé Emile          | 44 Mailhot Adélard          |
| 11 Barnabé Oracio          | 45 Proulx Joseph            |
| 12 Couture Joseph          | 46 Guérin Eusèbe            |
| 13 Parent Joseph Aristide  | 47 Belles-Isles Achille     |
| 14 Bastien Calixte         | 48 Grégoire Joseph Alfred   |
| 15 Lamothe Zotique Joseph  | 49 Majeau Osias             |
| 16 Fournier Jean-Baptiste  | 50 Thibault Pierre          |
| 17 Fortin Charles Théodore | 51 Carrière Médard          |
| 18 Carrière Augustin       | 52 Bertrand Aimé            |
| 19 Pepin Joseph Elie Norb. | 53 Rouleau Achille          |
| 20 Guillemette Albert Jos. | 54 Turgeon Clément          |
| 21 Perrault François       | 55 Ouellet Georges          |
| 22 Parent David            | 56 Provencher               |
| 23 Simard Cléophas         | 57 Johnson (Ducasse) Eug.   |
| 24 Bertrand Paul Emile     | 58 Brières Philorun         |
| 25 Quintin Ephrem          | 59 Veilleux Louis           |
| 26 Chatigny Joseph         | 60 Grondin Joseph           |
| 27 Laplante Arthur         | 61 Mercier Anacllet Elzidas |
| 28 Latour Allan            | 62 Alarie Alfred            |
| 29 Paquette François       | 63 Labelle Norbert Donatius |
| 30 Olivier Alphonse        | 64 Charest Louis Mina       |
| 31 Flamand Jean-Baptiste   | 65 Girard Philippe          |
| 32 Vanier Camille          | 66 Turgeon Louis            |
| 33 Gauthier Joseph         | 67 Poisson Philibert        |
| 34 Jodoin Azarie           | 68 Poisson Joseph Achille   |

69 Hébert Samuel	77 Langlois Chs François
70 Quenneville Napoléon	78 Bertrand Alexandre
71 Gagnon William	79 Dubois Louis
72 Whitmore Henri	80 Chevrette Hilaire
73 Gamache Alexandre	81 Pepin Pierre René
74 St-Laurent Th. Chs Ad.	82 Jérôme Joseph
75 Bibaud Alfred	83 Picard Maxime
76 Murray John	

MÉTHODE DACTYLOGIQUE.

84 Tresch John Frederick	117 Larin Michel
85 Handrathy Thomas	118 Joinette François-Xavier
86 Daoust Barthélemy	119 Magnin Alfred
87 Simard Thomas	120 Laflamme Elie
88 Piché Edmond	121 Gélinas Raphaël
89 Boisvert Louis Georges	122 Walsh Patrick
90 Royer Julien	123 Maloney Michael
91 Spearman Edward Phil.	124 Mireault Elie
92 Lafortune Osias	125 Proulx Joseph Félix
93 Fréchette Joseph Louis	126 Bellefeuille Jean
94 Pelneau Joseph	127 Coutu Albert
95 Proulx Hubert	128 Desrochers (Rock) A. W.
96 Blais Siméon	129 Payette
97 Desblois Joseph	130 Wolker Augustus Edw.
98 Power Richard	131 Quigley James
99 Plante Henri	132 Chaussé François
100 Lafranchise Aimé	133 Charron Edouard
101 Pagé Eugène	134 Brisebois Philibert
102 Vallée Moïse	135 Brien (Durocher) Emile
103 Fleurent Arthur	136 Gauthier H.-Marie
104 Veilleux Louis	137 McElderry Georges
105 Arsenault David	138 Dominique Onésiphore
106 Brunelle Siméon	139 Wilson Edward
107 Brunelle Arthur	140 Kreamer Joseph
108 Dionne Philiias	141 Hébert Joseph
109 Forget Emmanuel	142 Lassalle Léon
110 Arcand Henri	143 Barry Odilon
111 Laberge Adjutor	144 Lassalle Henri
112 Laberge Joseph	145 Doloreux James
113 Giroux Napoléon	146 Lamarre Ferdinand
114 Reid Donas	147 Gastonguay Firmin T.
115 Mulvanny John	148 Grisé Emile
116 Barlow Thomas	

# PROGRAMME DES ÉTUDES

POUR L'INSTRUCTION DES SOURDS-MUETS

PAR LA METHODE ORALE PURE

---

1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> ANNÉES.

**LANGUE ARTICULÉE.**—Formation de la voix. Respiration régulière. Formation des sons et leur liaison. Prononciation des voyelles, des monosyllabes, des bisyllabes, des trisyllabes et des polysyllabes. Articulation des propositions.—En même temps l'élève apprendra à lire sur les lèvres, à écrire et à parler en chœur. Il apprendra aussi à épeler sur les lèvres du maître, en suivant l'ordre de la méthode d'articulation, à lire le manuscrit et les imprimés de divers caractères.

**LANGUE MATERNELLE.**—Premiers enseignements de la langue nationale, à l'instar de la mère instruisant son enfant, donnés avec la forme intransitive et impérative au moyen des exercices suivants : Faire exécuter aux élèves des actions, au singulier, qu'ils doivent exprimer aussitôt de vive voix après la question : « Qu'as-tu fait ? » Puis les leur faire écrire sur des cahiers comme exercices de mémoire ; et les faire mettre au passé. Le même exercice, au pluriel, c'est-à-dire exécuté par plusieurs élèves pour l'enseignement du pluriel dans les noms et les pronoms. Exercices par des actions transitives, avec un objet, d'abord au singulier, puis au pluriel. Exercices sur les verbes transitifs et un objet ou plusieurs objets, qualifiés ensuite par un complément indirect.—Les mêmes exercices avec sujet et objet.—Tous ces exercices doivent être rendus par la parole et écrits sur un cahier comme il a été dit plus haut.—Acheminement à la composition au moyen d'une suite d'actions tendant à une même fin.—Les élèves doivent exprimer ces actions de vive voix, puis les écrire dans l'ordre naturel et avec la liaison logique que doit présenter l'entière narration d'un fait. Connaissance des temps présent, passé et futur au moyen d'actions.

**ARITHMÉTIQUE.**—Numération parlée et écrite (de 1 à 100). Chiffres romains. Adjectifs numériques ordinaux.—Numération par un, cinq, dix, cent, etc. Numération des sous, dollars, etc., en espèces ou en billets.—Addition et soustraction simples, de vive voix, mentalement, par écrit, sur exposé bref, facile et pratique, toujours donné de vive voix.

LEÇONS DE CHOSES.—Représentation d'un objet soit en nature, soit en image ; en indiquant le nom, l'action, les qualités. Propositions simples. Phraséologie sur des sujets bien connus, par exemple : *le chat, l'arbre, la table*, etc.

DESSIN.—Premiers éléments.

RELIGION ET MORALE.—Vérités de l'ordre religieux et moral, entre autres : les êtres et leur distinction en êtres animés et inanimés. Notions sur la vie et sur la mort. L'âme humaine. Création rendue sensible à l'aide de la fabrication industrielle. Dieu créateur. Petites prières sous forme d'invocations.

HISTOIRE SAINTE.—Création de l'univers, du premier homme et de la première femme. La défiance faite à Adam et à Eve. Leur péché et sa punition. La promesse d'un Rédempteur. Pour faciliter l'intelligence de ces explications historiques, le maître se sert de tableaux spéciaux et même d'objets matériels qu'il trouve sous sa main.

### 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ANNÉES.

LANGUE ARTICULÉE ET LECTURE SUR LES LÈVRES.—Continuation des exercices précédents afin de faire acquérir aux élèves une prononciation nette et facile et de perfectionner leur vue.—Parler en chœur.

LANGUE NATIONALE.—Continuation de l'enseignement linguistique en élevant et en étendant la nature et la forme du commandement, obligeant les élèves à se questionner et à se répondre entre eux à tour de rôle.—De la narration des faits, le maître passera à la description des choses réelles en distinguant leurs qualités, leurs parties et leur but ; ajouter quelques réflexions morales. Pour les exercices linguistiques qui ont rapport à la grammaire, la claire notion des temps des verbes étant donnée, à l'aide d'expédients ingénieux, le maître fera conjuguer des verbes réguliers et irréguliers, il exercera les élèves à des phrases qui comportent divers compléments. (On peut se servir de petites grammaires élémentaires pour ces conjugaisons de verbes et pour les principales règles grammaticales.)

ARITHMÉTIQUE.—Numération, addition et soustraction (exercices gradués). Manière d'écrire les nombres écrits en chiffres. Manière d'écrire les nombres dictés. Multiplication et division avec des dizaines et des centaines au multiplicateur et au diviseur. Fractions simples (ces problèmes doivent toujours être donnés de vive voix). Nouveaux développements sur la connaissance des monnaies. Enseignement pratique des principales mesures.

**LEÇONS DE CHOSSES.**—Description des objets présentés aux yeux des élèves. Compositions plus développées et plus détaillées sur la maison, ses habitants, les animaux domestiques, le jardin, etc.

**DESSIN.**—Dessin d'ornementation et dessin linéaire.

**ECRITURE.**—Minuscules et majuscules. Ecriture courante et appliquée.

**RELIGION ET MORALE.**—Notions élémentaires sur la nature et les principaux attributs de Dieu et sur la Trinité. Sur les péchés en général et le péché originel. Sur l'Incarnation du Verbe et la Rédemption. Sur la grâce, sa nécessité pour mériter, les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

**HISTOIRE SAINTE.**—Les premiers patriarches jusqu'à Joseph et depuis Joseph jusqu'à la conquête de la terre promise. Les faits les plus intéressants de l'époque des Juges et de celle des Rois jusqu'à la captivité de Babylone, et depuis la captivité de Babylone jusqu'à la naissance du Sauveur.

#### 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> ANNÉES.

**LANGUE ARTICULÉE.**—Le professeur, donnant toujours l'instruction par la parole lue sur les lèvres et bien articulée, soigne la prononciation de tous les élèves lorsqu'il récite la leçon quotidienne ou qu'il les exerce à la lecture d'un livre ou à l'écriture sous la dictée (au besoin il consacre quelques instants de la classe aux élèves dont la prononciation est défectueuse, se faisant alors remplacer par un assistant).

**LANGUE NATIONALE.**—Continuation des exercices linguistiques d'après la méthode intuitive, à savoir : Narration d'actes exécutés par les élèves, de faits journaliers, ordinaires ou éventuels. Description de choses et de scènes familières, réelles ou prises des tableaux qui doivent se trouver dans la classe. Simples lettres narratives, descriptives, de demande, de remerciement, de condoléance. Notions de grammaire ; explication des diverses espèces de termes grammaticaux. Exercices sur la dérivation des mots. Distinction des verbes intransitifs, transitifs, passifs et réfléchis. Exercices sur les liaisons et les périodes. Notions sur les propositions simple, composée et complexe, et sur leurs divers compléments. Exercices pratiques.

**ARITHMÉTIQUE.**—Monnaies, poids et mesures. Problèmes sur les quatre opérations, avec et sans fractions. Règles de trois, d'intérêt, de société simple et composée, avec et sans fractions. Règles d'es-compte.

**GÉOGRAPHIE.**—La maison et ses alentours, la ville, le village que l'on habite, le comté, la province de Québec, le Canada, le continent américain.

**HISTOIRE.**—Histoire du Canada. Biographie des personnages illustres.

**HISTOIRE NATURELLE.**—Les animaux, les minéraux, les végétaux, leur classification. Le corps humain.

**LEÇONS DE CHOSES.**—Notions élémentaires sur la physique, l'hygiène, la politesse, le gouvernement civil et les lois.—Notions sur l'univers, la terre, les eaux, le ciel, l'homme, la famille, la patrie, les productions de la nature, les œuvres de l'industrie, les professions, les arts et métiers.

**DESSIN.**—Démonstration et construction des principales formes géométriques. Paysages. Divers modèles.

**ÉCRITURE.**—Divers caractères : la ronde, la gothique, etc.

**RELIGION ET MORALE.**—Notions élémentaires sur la foi, l'espérance et la charité. Explication du Symbole des Apôtres, de l'oraison dominicale, et des commandements de Dieu.

**HISTOIRE SAINTE.**—Narration des principaux faits de la vie de Jésus-Christ considéré comme notre Guide, notre Maître et notre Rédempteur.

### 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> ANNÉES.

**ARTICULATION ET LECTURE SUR LES LÈVRES.**—Comme dans les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

**LANGUE NATIONALE.**—Mêmes exercices de composition que ceux indiqués aux 5<sup>e</sup> 6<sup>e</sup> années, leur donnant plus d'extension et conçus dans un ordre d'idées et de sentiments plus élevés, mais toujours pratiques. Homonymes et synonymes de mots et de phrases, même au figuré. Exercices sur le bon emploi des liaisons. Verbes avec leurs divers modes et temps. Diverses espèces de périodes, exercices de raisonnement. Diverses espèces de lettres tendant à habituer l'élève à procéder avec ordre, à trouver les raisons d'une opération, d'un fait ou d'un acte. Dialogues familiers dans le but de stimuler la volonté au bien, de faire détester le vice et aimer la vertu.

**ARITHMÉTIQUE.**—Comme dans les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, en rendant les problèmes plus difficiles.—Mesurage.—Confection d'une facture, d'un inventaire.—Tenue des livres en partie simple et en partie double.

**GÉOGRAPHIE.**—Europe, Asie, Afrique, Océanie.

**HISTOIRE.**—Notions élémentaires d'histoire universelle.



LEÇONS DE CHOSES.—Continuation des exercices des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

DESSIN.—Continuation des exercices des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

ECRITURE.—Comme dans les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

RELIGION ET MORALE.—Explication des préceptes de l'Eglise et des principales fêtes.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.—Notions élémentaires.

**REMARQUES :**

1. A partir de la troisième année, les élèves peuvent généralement se servir des livres employés dans les écoles communes.

2. On commence l'instruction religieuse aussitôt que l'élève possède assez de connaissance de la langue pour comprendre les explications qu'il reçoit et pour s'exprimer par de petites phrases courtes et simples sur les sujets qu'on lui propose.

3. Les élèves peuvent généralement arriver à être admis à la première communion ou à la participation aux sacrements après leur troisième année d'étude.

4. Il est nécessaire de séparer complètement des autres élèves ceux qui suivent la méthode orale, de telle sorte, qu'ils ne fassent jamais de signes et même qu'ils n'en voient jamais faire ; car c'est là le plus grand obstacle à la lecture sur les lèvres.

# PROSPECTUS

DE

## L'INSTITUTION CATHOLIQUE DES SOURDS-MUETS

POUR LA PROVINCE DE QUEBEC

(Incorporée en 1874)

Dirigée par les Clercs de St-Viateur.

ST-LOUIS DU MILE-END, PRÈS MONTRÉAL, P. Q., CANADA

---

### RÈGLES ET RÈGLEMENTS POUR L'ADMISSION DES ÉLÈVES.

Cette institution, fondée en 1848, est placée sous le patronage de l'Evêque de Montréal et du séminaire de St-Sulpice, et est subventionnée par le Gouvernement provincial.

Elle est destinée aux enfants entièrement ou partiellement muets dont l'éducation ne peut être faite dans les écoles communes.

Ce n'est pas un asile, mais une vraie maison d'éducation : et on n'y peut admettre ou retenir que ceux qui, à une intelligence et à une santé au moins ordinaires, joignent de bonnes habitudes morales et sont âgés d'au moins huit ans.

Le commencement de l'année scolaire est le seul temps destiné à l'admission des élèves ; nul ne sera admis après la rentrée, si ce n'est pour les raisons les plus graves.

L'année scolaire commence le premier mercredi de septembre et finit le dernier mercredi de juin.

Les élèves doivent être pourvus d'au moins deux habillements d'hiver et deux d'été ; de six serviettes et six essuie-mains, etc., etc. Chaque élève aura soin de faire marquer à son nom ses habits et son linge.

Les livres, les habits, etc., etc., et les soins médicaux sont à la charge des parents. Ceux-ci sont invités à déposer entre les mains du trésorier l'argent qu'ils voudraient laisser pour les menus plaisirs de leurs enfants, pour l'affranchissement des lettres, etc.

Il ne sera fait aucune déduction pour les absences des élèves, si ce n'est pour cause de maladie prolongée.

COURS D'ÉTUDES.

Le cours complet est de huit ans. Il comprend quatre cours absolument distincts, dont deux pour l'enseignement du français et deux pour l'enseignement de l'anglais. Chacun de ces cours se subdivise en deux branches ; l'une a pour objet *la méthode orale pure*, par laquelle on instruit le sourd-muet à l'aide de la parole et de la lecture sur les lèvres, à l'exclusion de tout signe ; l'autre comprend *la méthode française* qui fait usage de la langue des signes.

La méthode orale n'est applicable avec succès que lorsque le sujet jouit du parfait exercice de ses facultés intellectuelles, qu'il n'a pas plus de quinze ans et qu'il doit suivre tout le cours.

Le cours d'études est celui d'une bonne académie commerciale et embrasse la Grammaire, l'Histoire, la Géographie, quelques notions sur les Sciences naturelles, l'Arithmétique, la Tenue des livres, le Dessin, etc., etc.

CONDITIONS.

Pension et instruction..	\$100	(année scolaire).
Lavage.....	10	“ “
Lit.....	10	“ “

Les parents ou tuteurs voudront bien répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les nom et prénoms de l'élève ?
2. Quels sont le lieu et la date exacte de sa naissance ?
3. Quels sont les noms et prénoms de ses père et mère ?
4. Quelle est la cause de sa surdité ? S'il n'est pas né sourd-muet, à quel âge l'est-il devenu ?
5. A-t-il eu la petite vérole ou a-t-il été vacciné ?
6. Quelle langue doit-il apprendre ?
7. Quel est le bureau de poste ? le nom de la paroisse, du comté et de la province ?

**ALF. BÉLANGER, Ptre S. V.**

*Directeur.*

---

TABLEAU COMPARATIF DE LA LIBERALITÉ DES ÉTATS-UNIS POUR LEURS SOURDS-MUETS.

NOMS DES ÉTATS ET LEURS INSTITUTIONS POUR LES SOURDS-MUETS.	Nombre d'Élèves instruits.	Nombre d'Élèves non-instruits.	DÉPENSES COMPARATIVES POUR POURVOIR À L'ÉDUCATION DES SOURDS-MUETS.			COUT COMPARATIF PAR ANNÉE POUR MAINTIEN.			COMPARAISON DES SALAIRES DES PROFESSEURS.		
			Sourds-Mu. en âge de fréquenter les écoles.	Somme totale dépensée.	Montant par tête.	Nombre d'Élèves.	Appropriation annuelle.	Coût par tête.	Nombre de professeurs.	Salaire annuel Collectif.	Salaire par tête.
Nouvelle Angleterre, 2 Institutions.....	400	314	714	\$412,343	\$ 577	284	\$ 75,553	\$269	26	\$31,216 44	\$1,200
New York, 6 Institutions.....	1,007	95	1,102	670,639	609	1,007	230,924	229	68	53,491 24	786
Pennsylvanie.....	350	200	550	500,000	909	326	78,400	240	20	24,000 00	1,200
Kentucky.....				125,000		80	18,158	227	6		
Ohio.....	400	100	500	800,000	1,600	420	84,299	201	25	16,000 00	640
Virginie.....	100	100	200	175,000	875	87	34,166	386	6	6,000 00	1,000
Indiana.....	300	150	450	300,000	666	320	69,595	217	17	18,750 00	1,108
Tennessee.....	150	50	200	125,000	625	90	25,320	281	5	6,700 00	1,840
Caroline du Nord.....	125	75	200	75,000	375	120	42,000	350	9	7,000 00	778
Illinois.....	500	100	600	350,000	583	330	80,000	242	21	21,000 00	1,000
Georgie.....	60	190	250	30,000	125	60	12,000	200	5	3,650 00	730
Caroline du Sud.....	75	50	125	50,000	400	30	6,163	208	2	1,850 00	925
Missouri.....	235	115	350	105,000	300	160	32,711	204	12	8,900 00	742
Louisiane.....			150	225,000	1,500	30			3		
Wisconsin.....	175	75	250	100,900	400	140	31,500	225	11	7,270 00	661
Michigan.....	250		250	376,115	1,504	200	42,000	210	11	6,320 00	575
Iowa.....	100	10	275	100,000	363	100	34,000	340	8	6,520 00	815
Mississippi.....	50		60	40,000	667	35	11,000	314	4	3,150 00	775
Texas.....	100	50	100	40,000	400	50	13,143	263	4	4,900 00	1,225
Alabama.....	100	70	150	50,000	333	40	13,000	325	5	3,250 00	650
Californie.....	130	100	200	250,000	1,250	65	41,000	631	5	9,300 00	1,860
Kansas.....	100		200	35,000	175	90	16,150	179	6	4,000 00	667
Minnesota.....	160	75	180	100,000	1,187	90	28,000	312	7	5,600 00	800
Arkansas.....	75		150	35,000	233	40	10,000	250	4	3,400 00	850
Maryland.....	175		175	250,000	1,428	90	27,000	300	8	5,850 00	731
Nébraska.....	65		65	50,000	769	40	12,594	310	4	2,950 00	737
Virginie Ouest.....	85		85	65,000	765	56	26,431	472	6	4,700 00	783
Orégon.....						20	4,300	215			
Colorado.....	40		40	13,000	325	25	7,144	286	2	1,800 00	900